Image not found or type unknown

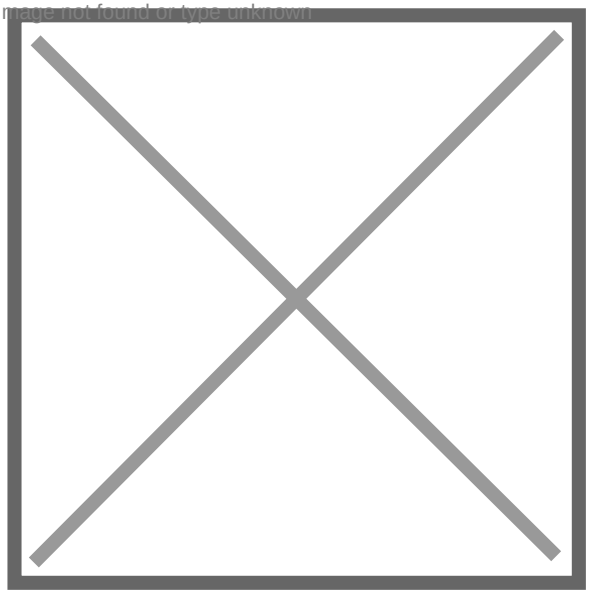

Licitation avant ou après mariage

Par **sm3110**, le **04/08/2022** à **07:23**

Bonjour,

nous allons nous marier en octobre. Ma femme va signer prochainement une licitation pour acquérir les parts de ses frères pour racheter la maison familiale. Je vais aider financièrement ma femme pour ce rachat à hauteur de la moitié du prix global. Cependant le notaire ne nous offre aucune opportunité pour que nos deux noms apparaissent dans cette acquisition. Y a til un moyen de voir nos deux noms dans l'acte de propriété. Si ce n'est pas possible, un contrat de mariage me protège t il ?
Quel est selon vous la bonne chronologie ? Licitation, mariage ou mariage,licitation ?
Informations complémentaires : ma femme a deux enfants issus d'un précédent mariage. Je n'ai pas d'enfant. Nous n'en avons pas en commun.

En vous remerciant d'avance de votre aide.

Par **Lag0**, le **04/08/2022** à **08:51**

Bonjour,
Une possibilité parmi d'autres, votre compagne rachète les parts de ses frères et devient seule propriétaire, puis vous vous mariez avec un contrat faisant entrer la maison dans la communauté.

Par **sm3110**, le **04/08/2022** à **09:44**

Merci pour votre réponse. Quelles seraient les alternatives ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés